



HAL
open science

Devoir de mémoire et dénonciation du scandale de l'empoisonnement au chloredécone en Martinique dans l'exposition Tè Bwa, Glo de Patricia Donatien : un plaidoyer artistique pour une réparation et une autoréparation.

Rodolphe Solbiac

► **To cite this version:**

Rodolphe Solbiac. Devoir de mémoire et dénonciation du scandale de l'empoisonnement au chloredécone en Martinique dans l'exposition Tè Bwa, Glo de Patricia Donatien : un plaidoyer artistique pour une réparation et une autoréparation.. Réparations - Une exigence urgente pour l'Humanité. Eds, Hulo Mame, Garcin Malsa, Myriam Malsa.MIR Mouvement International des Réparations, Diaspora Noires, 2020., 2020. hal-03183554

HAL Id: hal-03183554

<https://hal.science/hal-03183554v1>

Submitted on 16 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Devoir de mémoire et dénonciation du scandale de l’empoisonnement au chloredécone en Martinique dans l’exposition *Tè Bwa, Glo* de Patricia Donatien : un plaidoyer artistique pour une réparation et une autoréparation¹

Rodolphe SOLBIAC

Maître de conférences –Habilité à Diriger des Recherches

Etudes anglophones caribéennes

Université des Antilles

Compte rendu de visite de l’exposition *Tè Bwa, Glo*² de Patricia Donatien, visible à la Galerie André Arsenec de *Tropiques Atrium* Scène nationale, du 16 décembre au 4 janvier 2020.

Tè Bwa, Glo apparaît comme exposition créée en pensant aux enfants du pays Martinique, ceux d’hier, d’aujourd’hui et de demain. Patricia Donatien y dénonce l’empoisonnement génocidaire de l’eau de Martinique, les complicités et les inerties face à cette situation scandaleuse. Mais *Tè Bwa, Glo* va plus loin, pour alerter sur le danger de disparition qui selon l’artiste guette le peuple de Martinique.

Tè Bwa, Glo de Patricia Donatien accueille le visiteur avec trois toiles intitulées respectivement *Tè*, *Bwa*, et *Glo* qui introduisent une exposition multiforme et poignante, créée dans une interrelation avec la philosophie du monde du bèlè de Martinique, et dans une intertextualité avec la chanson *Té, bwa, glo* du compositeur de bèlè André Dru. L’hommage à la nature d’André Dru se métamorphose en tableaux (« La nati 1 et La nati 2) dans la création de Patricia Donatien.

Mais déjà la lumière de la mort provenant du triptyque « Jénosid », atténuée par une impression de colorisation, provoque l’effroi, en évoquant la menace d’une disparition organisée en pleine lumière par ceux qui souillent la mangrove-berceau de vie.

Ensuite, le Triptyque « Yo kriminel » et le duo « Jistis », la série la série « Anba bwa, « Anba so », et « Fèy’o, contribuent à l’articulation du discours de *Tè Bwa, Glo*. En effet, ce Triptyque « Yo kriminel » ainsi que le duo « Jistis » sont eux aussi créés dans une intertextualité avec la chant bèlè « Yo Kriminel » de Pierre Dru, qui réclame réparation pour les victimes de l’empoisonnement de la terre et de l’eau par le chloredécone.

Dans *Tè Bwa, Glo* toiles de format divers, autel, sculpture improbable se combinent à une installation bouleversante, « Prenez et buvez-en tous », qui dénonce un empoisonnement

¹ Rodolphe Solbiac. « Devoir de mémoire et dénonciation du scandale de l’empoisonnement au chloredécone en Martinique dans l’exposition *Tè Bwa, Glo* de Patricia Donatien : un plaidoyer artistique pour une réparation et une autoréparation ». *Réparations - Une exigence urgente pour l’Humanité*. Eds, Hulo Mame, Garcin Malsa, Myriam Malsa. MIR Mouvement International des Réparations, Diaspora Noires, 2020.

² <https://tropiques-atrimum.fr/wp-content/uploads/2019/12/WEB-CATALOGUE-PD-DEC2019.pdf>

institutionnellement autorisé de l'eau, mené en grande pompe avec la bénédiction de tous ceux qui savaient.

Ce sombre tableau de la situation martiniquaise est cependant atténué par un message d'espoir porté par l'œuvre monumentale « Le colosse » réalisée avec des photos de la nature schoelchéroise, prises Jacques Dijon, qui se combine à une autre installation, intitulée « Petit autel pour demander pardon à l'arbre coupé », pour inviter à renouer avec une nature qui possède la faculté de se renouveler et appeler ses concitoyens à être les acteurs de sa régénération.

Si le discours général de *Tè Bwa, Glo* articule une dénonciation du capitalisme international de monoculture semeur de mort, la toile « Ago lé kiltivatè » rend hommage aux paysans qui ont un autre rapport à tè, bwa, glo, que celui des « planteurs ».

Ceux qui connaissent le travail de l'artiste retrouvent sa démarche et son style, pour une expérience du beau à la fois ressassée et renouvelée. En effet, sur les toiles de Patricia Donatien s'écrit l'interpellation de ceux qui nous ont quittés sans être respectés. Ceux que l'on n'a pas entendu sur le chloredécone investissent les toiles de Patricia Donatien. Ils s'imposent dans cette création pour interpeller la communauté et réclamer justice. Leur surgissement en filigrane sur les toiles apporte un certain renouvellement au style de Patricia Donatien.

Le Poète fut « la bouche des malheurs qui n'ont point de bouche, »³, la main de Patricia Donatien, elle, écrit, sur la toile, ceux que l'on n'a pas entendu sur le chloredécone, qui on peut être rejoint les ancêtres non honorés, les ancêtres sans sépultures morts jadis dans ces mêmes champs aujourd'hui chloredéconés.

Si pour l'écrivain Barbadien George Lamming, le romancier caribéen est l'historien des sentiments du peuple, avec le Triptyque « Yo kriminel » et le duo « Jistis », de *Tè Bwa Glo* Patricia Donatien accède à la dimension d'historienne des sentiments d'un peuple en blès auquel de nouvelles blessures sont infligées.

Dans *Tè Bwa, Glo*, l'engagement de Patricia Donatien est servi par une innovation, dans sa pratique, qui nous fait vivre une expérience du beau différente et poignante dans la série « Les gardiens de l'Alma », « Anba bwa », « Anba so », et « Fèy'o », tableaux pour lesquels l'artiste utilise une technique qui combine peinture acrylique sur photographies des sous-bois de Martinique, prises par le musicien photographe Thierry Pivert et retraitées au moyen de l'infographie. Ici, l'innovation dans la technique de Patricia Donatien est au service de la célébration des bois et sous-bois de la terre Martinique qui révèle dans le même temps les êtres en souffrance qui les habitent. Vie et mort, souffrance et ressources, Patricia Donatien nous projette dans les bois du Pays qui recèlent les douleurs, menaces et savoirs, mémoire et avenir, errance et colère pour « Anba bwa » et « Fèy'o », mais également lumière, spiritualité et espoir pour « Anba so ».

³ Césaire, Aimé, *Cahier d'un retour au pays natal*. Paris: Présence africaine, 1956.

Après l'expérience de l'intime et de la transmission matrilineaire que proposait l'exposition « *Adie Julie et Moi* », *Tè Bwa, Glo* nous projette dans les préoccupations urgentes du social

Le titre *Tè Bwa, Glo*, de cette exposition évoque la devise de l'association écologiste ASSAUPAMAR : « Tè, bwa, dlo ». Cette intertextualité avec le discours écologiste martiniquais témoigne de l'engagement d'artiste de Patricia Donatien, mais aussi de son implication dans le champ social.

La réflexion dans laquelle *Tè Bwa, Glo* nous plonge, nous conduit à un constat dramatique. La parole du chantre de la négritude est d'une actualité tragique aujourd'hui en pleine *Décennie Internationale des Personnes d'Ascendance Africaine* (2015-2024), le cadre d'action mis en place par les Nations Unies pour inviter leurs membres à œuvrer en faveur des personnes d'ascendance africaines dans trois directions : Reconnaissance, Justice et Développement⁴.

Sur la terre même d'Aimé Césaire, qui demeure une terre où la ségrégation raciale est soutenue et entretenue par l'Etat français, des personnes d'ascendance africaine sont victimes de crimes racistes non reconnus, se voient dénier l'accès à la justice et sont sujets à des injustices économiques. (Plaintes contre les responsables de l'empoisonnement non instruites, interdiction de pêche sans indemnisation, non application du principe pollueur-payeur en vigueur dans la vraie France). Pire, ceux qui réclament reconnaissance, justice et réparation subissent une répression qui témoigne de la collusion entre les principaux bénéficiaires du crime d'esclavagisation des Africains, l'Etat français et les Békés.

Le traitement par la France de l'empoisonnement au Chloredécone des Martiniquais et des Guadeloupéens que dénonce *Tè Bwa, Glo* relève bien de la violence exceptionnelle en terre coloniale qui s'appuie sur la conception qu'il existe une humanité européenne blanche supérieure qui a des droits, et les autres dont l'humanité est mise en débat. C'est cette exceptionnalité permanente, que dénonçait Aimé Césaire dans *Discours sur le colonialisme*,⁵ qui a permis la déportation massive et génocidaire de l'Africain, pendant plusieurs siècles, dont celui dit « des lumières ». C'est cette même exceptionnalité permanente qui a prévalu dans les décisions prises et renouvelées, en toute connaissance du danger, d'exposer Martiniquais et Guadeloupéens au chloredécone. Cette violence exceptionnelle permanente, du point de vue des droits humains, est pratiquée par ceux qui ont pensé et qui continuent à penser aujourd'hui qu'il n'y a pas une seule humanité et que les personnes d'ascendance africaine ne relèvent pas de la même humanité qu'eux.

La survenue de cette violence chimique dans l'exceptionnalité raciste coloniale (on s'en fout c'est que des nègres) a été possible à cause de l'incomplétude du devoir de mémoire et de la réparation des

⁴ O.N.U. Une Décennie consacrée aux personnes d'ascendance africaine
<https://www.un.org/fr/events/africandescentdecade/>

O.N.U. Programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine.
<https://www.un.org/fr/events/africandescentdecade/plan-action.shtml>
<https://undocs.org/fr/A/RES/69/16>

⁵ Césaire, Aimé. *Discours sur le colonialisme: suivi de Discours sur la négritude*. Présence africaine, 1955.

personnes d'ascendance africaine, qui ne leur a pas permis d'échapper à la répétition d'actes qui leurs sont préjudiciables. En effet, puisque les auteurs et bénéficiaires des crimes de déportation et d'esclavagisation n'ont pas reconnu leurs actes, n'ont pas présenté d'excuses, n'ont pas réparé le préjudice causé, les garanties de **non répétition**⁶ d'actes préjudiciables à leur victimes, propre au processus de réparation⁷ n'ont pas été mises en place.

Tè Bwa, Glo s'insurge contre l'inertie de la grande majorité de la population, abasourdie par ce qui lui arrive mais dont l'absence de réaction témoigne également de cette incomplétude du devoir de mémoire et de la réparation des personnes d'ascendance africaine et d'une conscience historique lacunaire, produite par une éducation institutionnelle eurocentrée et la promotion d'une culture consumériste.

Face à cette inertie, l'interpellation poignante du triptyque « Jénosid » constitue une prise de position très forte sur la gravité de la situation de la Martinique dont la population est selon l'artiste menacée de disparition. En choisissant cette dénomination Patricia Donatien croise le fer avec ceux qui face à cette situation catastrophique se complaisent dans des discours et arguments techniques et spécieux cherchant à euphémiser la gravité des choses ou à dédouaner les auteurs ou bénéficiaires de l'empoisonnement : « *corrélation non établie scientifiquement* », « *pas de lien direct scientifiquement établi* », « *autorisations obtenues par un lobbying légal* » « *on ne peut pas parler de génocide car selon la définition... il faut que les actes soient commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe ... Génocide !* affirme ce triptyque répondant à ceux qu'Aimé Césaire désignaient comme des manieurs de charabia et des obscurcisseurs.

Et balaie-moi tous les obscurcisseurs, tous les inventeurs de subterfuges, tous les charlatans mystificateurs, tous les manieurs de charabia. Et n'essaie pas de savoir si ces messieurs sont personnellement de bonne ou de mauvaise foi [...] l'essentiel étant que leur très aléatoire bonne foi subjective est sans rapport aucun avec la portée objective et sociale de la mauvaise besogne qu'ils font de chiens de garde du colonialisme⁸.

⁶ IX. Réparation du préjudice subi

18. Conformément à la législation interne et au droit international, et compte tenu des circonstances de chaque cas, il devrait être assuré aux victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire, selon qu'il convient et de manière proportionnée à la gravité de la violation et aux circonstances de chaque cas, une réparation pleine et effective, comme l'énoncent les principes 19 à 23, notamment sous les formes suivantes : restitution, indemnisation, réadaptation, satisfaction et **garanties de non répétition**.

Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 16 décembre 2005 -60/147.

⁷ Voir Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 16 décembre 2005 -60/147. Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire.

<https://undocs.org/pdf?symbol=fr/A/RES/60/147>

⁸. Césaire, Aimé. *Discours sur le colonialisme*, 38-39.

Au-delà de l'émotion « Jénosid » invite à la réflexion sur le caractère concerté de l'empoisonnement. Comment plusieurs décennies de concertations, de stratégies, de recherche de moyens dérogatoires pour utiliser cette molécule dont la dangerosité était connue pourraient-elles ne pas relever de ce qui est intentionnel ? Il s'agit bien d'une « soumission intentionnelle » des Martiniquais et Guadeloupéens « à des conditions d'existence devant entraîner [leur] destruction physique totale ou partielle ». Il s'agit bien « d'atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe », deux des crimes figurant dans la définition du génocide établie par l'O.N. U dans la convention de 1948. Ainsi les Martiniquais ont été victimes de deux des crimes figurant dans cette définition du génocide mais ces crimes ne seraient pas éligibles à la qualification de génocide parce qu'ils n'auraient pas été commis dans l'intention de les détruire.

« Jénosid » nous incite à balayer ces nuances si régulièrement mobilisées par les obscurcisseurs, les inventeurs de subterfuges, les charlatans mystificateurs, les manieurs de charabia qui, toujours dans une « très aléatoire bonne foi subjective », s'attellent à la mauvaise besogne d'euphémiser les crimes coloniaux racistes.

Leurs objections sont d'ailleurs facilement invalidées, car la définition de la notion de génocide n'est ni figée, ni définitive, elle est même en débat. En effet, si l'on s'en tient à la conception propre au 20^e siècle qui ne reconnaît que quatre génocides « on s'aperçoit alors que le mot « génocide » recouvre une énumération⁹ et ne connaît pas de définition »¹⁰. (Le génocide des Arméniens par le gouvernement Jeunes Turcs, celui des Juifs par l'Allemagne nazie, celui qui s'est déroulé au Cambodge, perpétré par les Khmers rouges et celui des Rwandais Tutsi par les Rwandais Hutu)¹¹.

De plus, « dès lors que nous ne nous en tenons pas au XX^e siècle, nous sommes contraints de donner au génocide une seconde définition [...] qui insiste sur l'extermination effective »¹² nous affirme Ninon Grangé. Cette dernière précise que « l'essence d'un génocide, en tant qu'événement historique, est bien l'extermination ». Elle ajoute que l'on distingue parfois l'intention d'extermination et

⁹ Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide assemblée générale des Nations Unies 1948.

Dans la présente Convention le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- a) Meurtre de membres du groupe;
- b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe;
- c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle;
- d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe;
- e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

¹⁰ **Ninon GRANGÉ**, « Les génocides et l'état de guerre », *Astérior* [En ligne], 6 | 2009, mis en ligne le 03 avril 2009, consulté le 30 décembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/asterion/1511> ; DOI : 10.4000/asterion.1511

¹¹ **Ninon GRANGÉ**, « Les génocides et l'état de guerre », *Astérior*.

¹² **Ninon GRANGÉ**, « Les génocides et l'état de guerre », *Astérior*.

l'extermination stratégique. Cette extermination stratégique est souvent présente dans les cas de génocides coloniaux¹³.

Ainsi, aujourd'hui, pour apprécier le caractère génocidaire d'une extermination, « la distinction par l'intention n'apparaît pas déterminante ». En effet, en particulier dans le contexte de la colonisation, l'extermination d'un groupe peut être un objectif secondaire dans la conquête d'un territoire¹⁴.

Si nous examinons quelques situations non reconnues comme génocides à ce jour au moyen de la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide* de 1948, sans recourir au critère, désormais invalidé, de « l'intention première d'exterminer un groupe ou un peuple », la traite de l'Africain constitue bien un génocide car elle en produit le résultat, « la destruction physique partielle » des peuples d'Afrique de l'Ouest¹⁵ ainsi qu'une « atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale » de leurs membres ».

De même, les conditions de vie sur les plantations esclavagistes de la Caraïbe constituent bien celles d'un génocide des Africains, car elles consistent en la « soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle » (extraordinaire mortalité causée par le travail du lever du soleil au coucher du soleil). Cette soumission intentionnelle s'articule avec « l'atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale des membres du groupe » que constitue le dispositif de torture de l'Africain à son arrivée dans la Caraïbe, désigné par le terme « créolisation ». Ainsi, rendre l'Africain apte au travail sur la plantation consistait à commettre un certain nombre de crimes figurant dans la liste des crimes de génocide. Créoliser l'Africain consistait à en faire un esclave, au terme d'un traitement qui consistait à « détruire en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux ».

Pour une redéfinition postcoloniale du génocide

Cette réflexion à laquelle nous contrainst ce triptyque « Jénosid » nous offre l'opportunité d'une redéfinition postcoloniale du génocide. Ainsi proposons nous que l'on considère comme génocide, les crimes définis par la conventions O.N.U de 1948, qui sont le produit d'*une convergence des moyens et pratiques mis en place par un Etat, un groupe dominant ou des groupes dominants où sous leur responsabilité, et qui produit un résultat génocidaire* relevant d'une extermination.

Considérant que la Martinique perd annuellement (dans cadre d'une action organisée) plusieurs milliers de jeunes, que la fertilité des martiniquais est impactée par l'empoisonnement au chloredécone,

¹³ Sur l'idée de génocide colonial : « [...] au XIX^e siècle les populations conquises sont réputées dépourvues d'organisation politique, habitant des terres vierges politiquement qu'il est permis de s'appropriier – c'est la différence entre la conquête et la colonisation – de sorte que l'État s'estime déjà chez lui, a priori autorisé à s'installer là où il n'y aurait que vacuité du pouvoir. Les terres à coloniser, de ce seul fait, sont déjà appropriées en imagination avant d'être effectivement conquises, occupées, administrées. **Ninon GRANGÉ**, « Les génocides et l'état de guerre », *Astérian*.

¹⁴ L'intention politique d'exterminer un groupe en tant que groupe est absente, elle n'est pas programmatique et constitutive des démarcations politiques, elle peut être une stratégie extrême de conquête d'un territoire ou un but secondaire. **Ninon GRANGÉ**, « Les génocides et l'état de guerre », *Astérian*.

¹⁵ Environ 12 millions de déportés.

que de nombreuses personnes meurent de divers cancers en augmentation exponentielle, que l'eau et la terre ont été empoisonnées, et qu' une immigration ethnique d'État est organisée vers ce pays, (voir le génocide par substitution de Kanaky) comment ne pas lire la situation martiniquaise comme étant celle d'un génocide c'est-à-dire, le produit d'*une convergence des moyens et pratiques mis en place par un groupe dominant ou des groupes dominants où sous leur responsabilité qui* soumettent intentionnelle les Martiniquais à des conditions d'existence devant entraîner leur destruction physique totale ou partielle et *portent* une « atteinte grave à leur intégrité physique ou mentale?

Tè Bwa, Glo intervient donc dans le débat social du moment, faisant œuvre de devoir de mémoire, dans le prolongement de la réflexion sur la mémoire à laquelle nous invitait déjà l'exposition *Soul Amère* de 2013¹⁶. Artiste et critique engagée, théoricienne de l'art professeure des universités, Patricia Donatien met aujourd'hui les savoirs savants et populaires, construits et affinés pendant plusieurs décennies (depuis *Africobra*¹⁷), au service du peuple, de son peuple qu'elle somme de réagir.

¹⁶ Donatien Patricia, *Soul Amère* : exposition de peintures & installations, Galerie Arsenec Atrium, Fort de France, Février 2013.

¹⁷ Donatien-Yssa, Patricia. *Africobra: esthétique et idéologie de l'expression plastique noire américaine: wall of respect*. Diss. Université de Lille III, ANRT, 1995.

Voir également : Donatien-Yssa, Patricia. *L'exorcisme de la blès*. Éditions Le Manuscrit, 2007.

Donatien, Patricia, *L'art caribéen, le penser pour le dire : Réflexions autour de la littérature, des arts visuels, de la musique et de la danse*, Éditions L'Harmattan, 2018.